



N° 6

Le 11 janvier 1993

LE CANADA S'APPRÊTE À SIGNER LA CONVENTION SUR LES ARMES CHIMIQUES

La ministre des Affaires extérieures, M^{me} Barbara McDougall, se rendra à Paris, à la cérémonie de signature de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'utilisation des armes chimiques et sur leur destruction, mercredi le 13 janvier.

«C'est pour moi un honneur de signer cette Convention au nom du Canada, et j'espère qu'elle signifiera la fin d'un chapitre tragique de l'histoire du monde, a dit M^{me} McDougall. Les Canadiens et les Canadiennes peuvent se réjouir de la conclusion de ce traité. L'élimination totale des armes chimiques est un de nos objectifs en matière de contrôle des armements depuis que les soldats canadiens ont connu les horreurs des attaques au gaz, pendant la Première Guerre mondiale.»

La Convention sur les armes chimiques est le premier accord, négocié multilatéralement, visant à éliminer une catégorie entière d'armes et à fournir un système de vérification complet et détaillé. Une Organisation pour l'interdiction des armes chimiques sera établie à La Haye pour assurer sa mise à exécution. La Convention entrera en vigueur 180 jours après que 65 États l'aient ratifiée, mais pas avant janvier 1995.

Le Canada a joué un rôle de premier plan dans la négociation de cette entente, qui se poursuit depuis 1984. La signature de la Convention est une réalisation majeure dans le cadre de l'initiative canadienne, énoncée par le Premier ministre en février 1991, visant à mettre fin à la prolifération des armes de destructions massives.

- 30 -

Pour de plus amples renseignements, les représentants des médias sont priés de communiquer avec le :

Service des relations avec les médias
Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada
(613) 995-1874